

# La philatélie et la Croix-Rouge

Autor(en): **Jaton, J.-J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **63 (1954)**

Heft 4

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683526>

## **Nutzungsbedingungen**

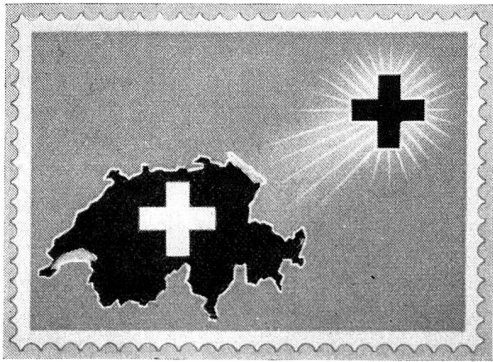
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# La philatélie et la Croix-Rouge

par le Dr J.-J. Jaton  
président de la section de Vevey de la  
Croix-Rouge suisse

Un timbre de propagande croix-rouge, projet du Dr Jaton.

Les collectionneurs de timbres-poste, aujourd'hui, sont presque tous spécialisés dans un domaine ou l'autre. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre que, dans le monde entier, de nombreux philatélistes font une collection spécialement consacrée aux timbres croix-rouges, dont l'intérêt est évident.

Les timbres émis au bénéfice de la Croix-Rouge peuvent être classés en trois catégories:

1° *Timbres-poste proprement dits*, ayant pouvoir d'affranchissement, émis par le gouvernement, ou par la Croix-Rouge avec sanction officielle. Ces timbres peuvent être subdivisés en trois genres:

- a) Timbres-poste de *franchise de port*, non vendus au public, mais remis à la Croix-Rouge pour l'affranchissement de son propre courrier;
- b) timbres-poste vendus par l'administration postale *avec une surtaxe* dont le bénéfice va à la Croix-Rouge et valables pour l'affranchissement ordinaire;
- c) timbres-poste *sans surtaxe*, donc ne rapportant rien à la Croix-Rouge, mais évoquant cette institution, ses fondateurs ou ses activités charitables dans leur dessin ou leur texte.

2° *Timbres fiscaux*, sans valeur postale, émis et perçus au profit de la Croix-Rouge et apposés par les maisons de commerce sur les notes, reçus, etc. avec l'approbation du gouvernement, voire par la poste sur la correspondance.

3° *Étiquettes privées de propagande* éditées par la Croix-Rouge, sans valeur postale, ni reconnaissance officielle, apposées librement sur les lettres et paquets et dont le prix de vente revient en entier à la Croix-Rouge.

Nous ne parlerons ici que des timbres authentiques, avec valeur postale, qui intéressent seuls les philatélistes.

Le timbre émis par le Portugal en 1888, qui était destiné exclusivement à l'affranchissement de la correspondance émanant des bureaux de la Croix-Rouge portugaise et n'était pas mis en vente dans les offices postaux, est le premier timbre officiel de franchise de port accordée à la Croix-Rouge. On peut le rapprocher des vignettes émises en Suisse en 1871 pendant la guerre franco-allemande et qui sont encore des précurseurs.

Le premier timbre avec surtaxe au profit de la Croix-Rouge est celui émis en 1914, en surchargeant le dix centimes rouge au type de la

Semeuse, par le Gouvernement français, peu de temps après le début de la guerre. Sur le produit de la vente, dix centimes allaient à l'administration postale et cinq centimes à la Croix-Rouge française. Une autre émission (type semeuse modifié par l'adjonction d'une croix-rouge et de la surtaxe) eut lieu en septembre 1914 et une troisième (quinze plus cinq centimes, infirmière et vaisseau hôpital) en 1918.



Quelques-uns des timbres croix-rouges que vit naître la guerre de 1914. En haut, de gauche à droite, le timbre surchargé en 1914, le timbre de 1918 et la deuxième édition 1914 émis en France. — Au milieu: en haut la surcharge de Monaco de 1914; au dessous l'émission belge surchargée de 1918; à gauche et à droite les deux émissions belges de 1914. — En bas: timbres croix-rouge des Etats centraux sans valeur postale, de gauche à droite: émission allemande, timbre autrichien, timbre de Bosnie-Herzégovine.

Cet exemple fut suivi dans la plupart des colonies françaises. L'Indochine émit trois timbres de valeurs différentes, Madagascar un, la Maroc cinq séries avec surcharge de cinq centimes; en 1915 la Tunisie lança une série, puis une nouvelle en 1916, une valeur en 1917 et une nouvelle série de huit valeurs avec surtaxe en 1918. Le Congo français, la Guyane et d'autres colonies mirent également en circulation des timbres surchargés au bénéfice de la Croix-Rouge, dont d'aucuns sont recherchés. La première émission faite à Tahiti fut limitée par exemple à 2000 exemplaires.

La guerre de 1914 à 1918 vit beaucoup d'autres pays suivre cet exemple. La Belgique émit en 1914 et 1915 trois séries de trois valeurs avec surtaxe pour la Croix-Rouge belge; en 1918 elle surchargea dans le même but les quatorze valeurs de l'émission courante, vendues au double de leur valeur faciale. Le Congo belge surchargea de son côté neuf timbres, le tirage du 10 + 10 francs ne fut que de 15 000.

L'Italie émit en 1915/1917 quatre valeurs au bénéfice de sa Croix-Rouge nationale. Plus tard, Saint-Marin émit une série dont le bénéfice intégral fut versé à la Croix-Rouge.

Au lendemain de la guerre, de très nombreuses émissions furent également faites. La Pologne avec cinq valeurs en 1919, puis quatre avec surcharge en 1921; La Tchécoslovaquie fit plusieurs émissions dès 1920; le Danemark émettait sa première série en 1920 ainsi que la Lettonie; en 1927 une série de cinq valeurs paraissait aux Pays-Bas.

Hors d'Europe, les Indes néerlandaises mirent en circulation une série de trois valeurs, suivies par le Libéria, le Mexique et le Siam (onze valeurs). Si la Grande-Bretagne n'a pas eu de timbre croix-rouge, plusieurs des colonies anglaises lancèrent des séries (Bahamas, Bornéo, Malacca, etc.). Et le Comité de guerre de la Croix-Rouge britannique et de l'Ordre de Saint-Jean émit des timbres pendant la guerre.

L'Espagne avait émis une première série de timbres pour la Croix-Rouge espagnole en 1926 et, la même année, une autre série semblable réservée à la poste aérienne. Ces timbres furent surchargés l'an d'après pour le 25<sup>e</sup> anniversaire

#### Un catalogue de timbres croix-rouges

Le Dr Jaton a établi, d'après Yvert & Tellier 1953, un petit catalogue des timbres croix-rouges. Les philatélistes qui s'y intéressent peuvent se procurer ce catalogue-résumé au secrétariat central de la Croix-Rouge suisse à Berne, 8, Taubenstrasse, ou à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, bureau de l'Information, 26, avenue Beau-Séjour à Genève.

D'autre part notre revue commencera prochainement la publication dans ses pages d'un petit catalogue des timbres croix-rouges avec la description de ceux-ci et des illustrations.

de l'accession au trône du roi Alphonse XIII. En reconnaissance des services rendus par la Croix-Rouge espagnole pendant la campagne du Maroc, le gouvernement autorisa que l'on vendît pendant trois jours exclusivement les timbres émis au bénéfice de cette œuvre. En plus des vingt-quatre valeurs émises en Espagne, les colonies et bureaux de poste espagnols à l'étranger eurent également des timbres croix-rouges.

Depuis lors presque tous les pays ont émis ou continuent à émettre régulièrement des timbres au bénéfice de leur Croix-Rouge nationale. séries souvent très belles et d'un grand intérêt philatélique. Il est d'autant plus regrettable de penser que la Suisse, berceau pourtant de la Croix-Rouge, n'a consacré réellement — si l'on excepte quelques valeurs dans une série ou l'autre du 1<sup>er</sup> août — qu'un seul timbre, en 1945, à la Croix-Rouge.

#### SAVEZ-VOUS QUE...

*...A fin mars 1954, 1187 timbres-poste appartenant à 322 séries comportant le signe de la croix-, du croissant- ou du lion et soleil rouges ont été émis par 117 gouvernements?*

\*

*...Entre 1914 et 1918, 66 émissions de timbres croix-rouges ont été faites par 47 gouvernements et comprennent 230 figurines?*

\*

*...Le siège de la Croix-Rouge de Belgique à Bruxelles a pu être bâti grâce au produit de la vente de la série de la Croix-Rouge émise en 1939 par ce pays?*

\*

*...Depuis 1950 le produit de la vente des timbres-poste avec surtaxe émis en France au bénéfice de la Croix-Rouge française sert à financer le service d'urgence de cette Croix-Rouge et a permis de recueillir 91 millions de francs français en trois ans?*

\*

*...En Finlande, la plus grosse part des ressources de la Croix-Rouge nationale provient depuis 1930 de la vente des timbres spéciaux émis au bénéfice de cette œuvre?*

\*

*...L'infirmière, symbole vivant de la Croix-Rouge, figure sur des timbres des Etats-Unis, d'Afrique du Sud, de Costa-Rica, d'Haïti, d'Albanie, de Bulgarie, de Finlande, de Pologne, de Belgique, de Roumanie, de Bohême, d'Ethiopie, d'Esthonie, de France, de Hongrie, d'Islande, du Japon, de la Norvège, du Nicaragua et de la Turquie?*

\*

*...L'activité de la transfusion sanguine a servi de motif à des timbres des Pays-Bas, de Hongrie, de Finlande?*

(D'après «Vie et Bonté», revue de la Croix-Rouge française, mars 1954.)